

**Conseil économique et social**

Distr.: Limitée
9 mars 2007

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Cinquantième session

Vienne, 12-16 mars 2007

Points 4 et 11 de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de
l'Assemblée générale et organisation des travaux de la Commission**

Canada, Équateur, Panama et Pérou: projet de résolution

**Mesures visant à établir, d'ici 2009, les progrès réalisés dans
l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée
générale à sa vingtième session extraordinaire**

La Commission des stupéfiants,

Rappelant que, dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire¹, celle-ci demandait à tous les États de tenir compte des textes issus de cette session lorsqu'ils formuleraient des stratégies et programmes nationaux et de rendre compte tous les deux ans à la Commission des stupéfiants des mesures prises pour atteindre les objectifs et buts fixés pour 2003 et 2008 dans la Déclaration politique, et priait la Commission d'analyser ces rapports afin de faciliter la coopération dans la lutte contre le problème mondial de la drogue,

Considérant que les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, les textes issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en particulier la Déclaration politique, la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues² et les mesures visant à renforcer la coopération internationale pour faire face au problème mondial de la drogue, constituent ensemble un cadre complet pour les activités de lutte contre la drogue des États et des organisations internationales compétentes, et insistant sur la nécessité de faire preuve de cohérence dans les efforts déployés pour mettre en œuvre ces activités,

* E/CN.7/2007/1.

¹ Résolution S-20/2 de l'Assemblée générale, annexe.

² Résolution S-20/3 de l'Assemblée générale, annexe



Rappelant sa résolution 42/11, dans laquelle elle priait le Directeur exécutif d'élaborer un rapport biennal unique, indiquant aussi les difficultés rencontrées dans la réalisation des buts et objectifs fixés à la vingtième session extraordinaire, et décidait de soumettre en 2003 et 2008 un rapport à l'Assemblée générale sur les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique,

Rappelant aussi sa résolution 49/1, dans laquelle elle priait instamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'établir un dialogue avec des experts nationaux et régionaux de toutes les régions géographiques, ainsi que des experts d'organisations internationales compétentes en matière de lutte contre la drogue, concernant la collecte et l'exploitation de données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire,

Soulignant l'intérêt d'une évaluation objective, scientifique, équilibrée et transparente, par les États Membres, des progrès globaux accomplis et des difficultés rencontrées dans la réalisation des buts et objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire,

Insistant sur le fait qu'après cette évaluation globale, il faudrait que soit ménagée une période de réflexion par les États Membres, à la lumière des principes fondamentaux énoncés dans les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et compte dûment tenu des mesures qui ont donné de bons résultats et des points sur lesquels des efforts supplémentaires doivent être faits,

Rappelant sa résolution 49/2, dans laquelle elle encourageait les organisations non gouvernementales à examiner les résultats qu'elles avaient obtenus dans la lutte contre le problème de la drogue et à faire part de leurs avancées aux organismes publics compétents au niveau national, dans l'optique de rendre compte de la réalisation des buts et objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire,

Reconnaissant la nécessité de réaliser une évaluation correcte et approfondie des programmes visant à appliquer les déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer de temps suffisant pour collecter et analyser les informations, y compris celles provenant d'organismes nationaux et régionaux spécialisés, afin que l'évaluation des efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre le problème de la drogue dans l'optique de rendre compte de la réalisation des buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire soit complète et axée sur les résultats,

Notant avec satisfaction le rôle que les organisations de la société civile et les organisations régionales peuvent jouer en fournissant aux États Membres, pour examen, des informations supplémentaires sur différents aspects de la réduction de l'offre et de la demande visés dans les plans d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire,

1. *Décide* d'organiser, à sa cinquante-deuxième session, en 2009, un débat ministériel afin de laisser aux États Membres suffisamment de temps pour se préparer pleinement à réaliser une évaluation globale objective, scientifique,

équilibrée et transparente de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire;

2. *Décide aussi* que le débat thématique de sa cinquante et unième session devrait être consacré à la présentation et à l'examen des informations supplémentaires pertinentes susceptibles d'aider les États Membres à réaliser une première analyse du problème de la drogue dans l'optique de rendre compte de la réalisation des buts et objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire et prie le Secrétariat d'inviter les organisations régionales et les organisations de la société civile intéressées à participer au débat thématique et à faire part des informations pertinentes susceptibles d'aider les États Membres dans leurs délibérations;

3. *Décide en outre* qu'à sa cinquante et unième session, les États Membres commenceront à délibérer activement à propos du débat ministériel qui se tiendra durant sa cinquante-deuxième session, en 2009, et de l'éventuelle adoption d'une déclaration politique lors de ce débat;

4. *Prie* le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de lui présenter à sa cinquante et unième session le rapport qu'il aura établi conformément à sa résolution 42/11, réunissant les informations recueillies dans tous les précédents questionnaires destinés aux rapports biennaux.
